

Séance du 28 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Jabreilles les Bordes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Vincent CARRÉ, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 9

Date de la convocation du conseil municipal : 16.06.2017

PRESENTS : MM. Vincent CARRE, Eric REYGASSE, Joël GALLARD, Gérard BOUTHIER, Mme Marie-Martine LEBUGLE, M. Marc GIRARD, Mme Arlette DELHOTE.

ABSENT : Mme Patricia AMBAYRAC et M. Philippe PECON.

Madame Arlette DELHOTE a été élu secrétaire de séance.

2017/26 - Subventions attribuées en 2017 (complément)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions complémentaires suivantes sur l'exercice 2017 :

- **O.C.C.E. de l'école de Jabreilles les Bordes 1000,00 €**
(cette subvention permet de financer des activités, des sorties organisées par le directeur d'école – Elle sera mis au vote chaque année sur une base annuelle de 450,00 € à compter de 2018)
- **A.C.C.A. de Jabreilles les Bordesà définir**
(en fonction des travaux de branchement d'eau de leur bâtiment que la Commune va réaliser et dont le coût sera calculé)
- **ASALAC (association organisatrice du Rallye du Limousin)néant**
(la réalisation de films courts n'a pas été faite)
- **Ax'Aidenéant**
(un complément d'informations sera néanmoins demandé à la Mairie de St Sulpice Laurière quant aux activités proposées par cette association qui correspondent aux activités des commerçants du secteur).

2017/27 - Budget principal 2017 – Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2017 étant insuffisants, il est nécessaire de compléter les crédits autorisés comme ci-après :

Objet	Dépense (D) / Recette (R)	Diminution sur crédits		Augmentation des crédits	
		Article	Sommes en euros	Article	Sommes en euros
Bâtiment technique (opération P0170)	R			2031 Chapitre 041	3541,00
Chauffage bâtiments communaux (opération P0171)	R			2031 Chapitre 041	3230,00
Bâtiment technique (opération P0170)	D			2313 chapitre 041	3541,00
Chauffage bâtiments communaux (opération P0171)	D			2313 Chapitre 041	3230,00

L'Assemblée approuve les crédits ci-dessus à l'unanimité.

2017/28 - Budget annexe de l'eau 2017 – Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget annexe de l'eau de l'exercice 2017 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Objet	Dépense (D) / Recette (R)	Diminution sur crédits		Augmentation des crédits	
		Article	Sommes en euros	Article	Sommes en euros
Fournitures administratives	D	6064	52,00		
Reversement à l'agence de l'eau – Redevance pour pollution	D			701249	52,00

L'Assemblée approuve les virements ci-dessus à l'unanimité.

2017/29 - Admissions en non-valeur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'admission en non-valeur correspondant à des créances de loyers et charges ainsi que des créances de consommation d'eau sur que le Trésorier n'a plus la possibilité de récupérer :

– Budget principal :

Exercice	N° de titre	Montant en euros
2006	189	9,12
2006	187	25,00
2006	218	148,06
2006	221	25,00
2006	223	143,62
2006	231	128,06
2006	234	25,00
2006	236	87,26
2006	238	53,50
2006	263	148,06
2006	266	25,00
2006	268	89,86
2006	280	30,80
2006	290	133,06
2006	296	90,31
2006	309	118,06
2006	312	25,00
2006	314	89,81
2006	900299000002	24,2
2007	103	136,24
2007	106	25,00
2007	108	93,81
2007	125	131,71
2007	128	25,00
2007	130	98,21
2007	14	136,24
2007	147	131,71
2007	150	25,00
2007	152	59,98
2007	17	25,00
2007	189	131,71
2007	19	102,38
2007	192	25,00
2007	194	168,99
2007	196	118,00
2007	211	131,71
2007	214	25,00
2007	240	9,39
2007	25	136,24

2007	28	25,00
2007	31	152,24
2007	38	136,24
2007	41	25,00
2007	43	173,8
2007	58	136,24
2007	61	25,00
2007	63	171,47
2007	93	136,24
2007	96	25,00
2007	98	135,24
Total		4296,57

– Budget de la Régie communale des eaux :

Exercice	N° de titre	Montant en euros
2004	900006000092	24,94
2007	900004000119	63,50
2007	900004000127	216,02
2008	7-114	112,43
Total		416,89

Ces admissions en non-valeur feront l'objet de mandats de paiement à l'article 6541 de chacun des budgets concernés.

2017/30 - Acquisition de terrain au Maillorat – Projet d'assainissement collectif

Monsieur Joël GALLARD, 2^{ème} adjoint au maire, présente deux projets d'acquisition de terrains, situés au village du Maillorat, dans le cadre du projet d'assainissement collectif de ce village.

La première parcelle de terrain cadastrée section B n° 841, d'une superficie de 1650 m², appartient à Madame Marie-Hélène GAILLARD et Monsieur Maxime GAILLARD. Ils acceptent de vendre cette parcelle de terrain à la Commune de Jabreilles les Bordes au prix de 250,00 euros.

La seconde parcelle de terrain est cadastrée section B n° 835, d'une superficie de 750 m², appartient aux consorts LASSALLE. Ils acceptent de vendre cette parcelle de terrain à la Commune de Jabreilles les Bordes au prix de 100,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander au Maire :

- d'engager la procédure nécessaire à l'acquisition de la parcelle B n° 841 appartenant à Madame et Monsieur Maxime GAILLARD au prix de 250,00 euros, ainsi que la parcelle B n° 835 appartenant aux consorts LASSALLE au prix de 100,00 euros,
- de signer les actes et documents nécessaires,
- dit que les frais notariés seront à la charge de la Commune.

2017/31 - Redevance d'occupation du domaine public – ENEDIS 2017

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2016/25 du 15 avril 2016 décidant du calcul et de la mise en place de la redevance d'occupation du domaine public par ERDF devenu ENEDIS,

Considérant le taux de revalorisation maximum prévu pour 2017 sur la base de la redevance 2002, soit 30,75 %,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de réviser le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux de 30,75 %, soit à la somme de 200,00 euros.

2017/32 - Personnel – Coordonnateur communal en charge du recensement de la population

Afin de réaliser le recensement de la population de 2018, le Conseil Municipal demande à l'unanimité au Maire de nommer un coordonnateur communal qui sera en charge de la préparation de l'enquête de recensement, qui sera l'interlocuteur de l'INSEE et suivra le bon déroulement du recensement.

La nomination du coordinateur fera l'objet d'un arrêté du maire.

Un poste d'agent recenseur sera également mis en place par le Conseil municipal lorsque les informations concernant la rémunération de ce poste seront connues.

2017/33 - Elagage le long de la voirie communale

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dernièrement les agents techniques de la Commune ont dû effectuer l'élagage d'arbres le long de la voie communale n° 12 suite à une demande de la société ORANGE qui ne pouvait pas procéder à la réfection de son réseau de communication.

L'obligation d'élagage est due par les propriétaires des arbres. La Commune ne pourra pas se permettre de faire ces travaux le long de toutes les voies communales. Aussi, la Municipalité fera dorénavant l'intermédiaire entre les sociétés des réseaux longeant la voirie communale et les propriétaires concernés.

2017/34 - Vidéoprojecteur

M. Reygasse, 1^{er} adjoint au maire, informe qu'il a commencé de prospecter sur les différents matériaux du nouveau vidéo-projection pour la salle des fêtes.

Après discussion sur le type de matériel adapté pour la salle des fêtes, soit un vidéoprojecteur avec un grand écran, il faut envisager au budget communal la somme de 2300,00 euros.